



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Installations sportives : Nievre

Question écrite n° 10541

Texte de la question

M Louis de Broissia demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer quelle proportion des engagements du fonds destinés au secteur automobile a été affectée au nouveau circuit automobile de la Nièvre, par rapport à celle attribuée aux circuits existants.

Texte de la réponse

Réponse. - Pour l'exercice 1989, aucun crédit FNDS - Investissement (chapitres 07, 08 et 09) n'a pu être consacré à l'aide au secteur automobile, en raison de la très faible marge de programmation. En revanche, ont été financés au titre du chapitre 66-50 du budget jeunesse et sport : le circuit des vingt-Quatre Heures du Mans (travaux de sécurité), 1 000 000 de francs ; le circuit de Magny-Cours, 3 000 000 de francs. Soit respectivement 1,2 p 100 et 3,6 p 100 de cette ligne budgétaire (82 360 000 francs).

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10541

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 1989, page 1196